



Programme d'Action de Prévention des Inondations du bassin versant du Guil

Dossier de candidature

Pièce H : Bilan du PAPI d'intention

*Parc naturel régional
du Queyras
la ville - 05350 ARVIEUX
T. +33 (0)4 92 46 88 20
www.pnr-queyras.fr*



Sommaire

| | |
|--|----|
| 1. Préambule..... | 4 |
| 1.1. Contexte hydrographique | 4 |
| 1.2. Contexte administratif | 5 |
| 2. Rappel du cadre général..... | 7 |
| 2.1. Contexte du PAPI d'intention | 7 |
| 2.2. Objectifs..... | 7 |
| 2.3. Stratégie et programme d'actions | 8 |
| 3. . Bilan qualitatif et quantitatif des actions..... | 9 |
| 3.1. Bilan global | 9 |
| 3.1.1. Prévisionnel | 9 |
| 3.1.2. Etat d'avancement à la fin du PAPI d'intention | 11 |
| 3.2. Bilan par objectifs stratégiques..... | 12 |
| 3.2.1. Connaitre pour mieux gérer et évaluation, transmettre pour mieux vivre avec le risque | 12 |
| 3.2.2. Gérer la surveillance en dépassant le territoire des communes..... | 12 |
| 3.2.3. Gérer la crise en rationalisant les moyens et en respectant les milieux aquatiques | 12 |
| 3.2.4. Intégrer dans les politiques d'aménagement du territoire la prise en compte des risques à l'occasion du renouvellement des PLU | 13 |
| 3.2.5. Adapter les solutions de réduction de la vulnérabilité au caractère torrentiel de montagne | 13 |
| 3.2.6. Définir les conditions de gestion des zones privilégiées de régulation des apports et de stockage des excédents ou de recharge sédimentaire | 14 |
| 3.2.7. Améliorer la protection active des sites dans le respect du profil en long d'objectif des cours d'eau et des enjeux environnementaux et paysagers | 15 |
| 3.2.8. Capitaliser la gouvernance du comité de rivière et renforcer les capacités des maîtres d'ouvrage..... | 18 |
| 4. Bilan financier | 19 |
| 4.1. Programmation financière | 19 |
| 4.2. Engagement financier..... | 20 |
| 5. Evaluation des résultats..... | 23 |

Figures

| | |
|---|----|
| Figure 1 : carte de localisation du bassin versant du Guil..... | 4 |
| Figure 2 : carte de localisation des principaux cours d'eau du bassin versant du Guil..... | 5 |
| Figure 3 : situation administrative du bassin versant du Guil | 6 |
| Figure 4 : répartition du nombre d'actions par catégorie..... | 9 |
| Figure 5 : localisation des actions « communales » | 10 |
| Figure 6 : tableau des niveaux d'avancement des actions par catégorie | 11 |
| Figure 7 : tableau des niveaux d'avancement des actions par axe | 11 |
| Figure 8 : typologie des dommages constatés sur le bâti. Exemple de Château-Ville-Vieille..... | 14 |
| Figure 9 : exemple de fiche descriptive d'un dispositif d'endiguement et sa carte de localisation sur la commune d'Abriès | 17 |
| Figure 10 : tableau des différents financements par axe..... | 19 |
| Figure 11 : répartition financière prévue du PAPI par catégorie..... | 19 |
| Figure 12 : répartition financière prévue du PAPI par axe..... | 20 |
| Figure 13 : taux d'engagement et de réalisation des actions par catégorie..... | 20 |
| Figure 14 : tableau des taux d'engagement et de réalisation financiers par catégorie..... | 21 |
| Figure 15 : tableau des taux d'engagement et de réalisation financiers par axe..... | 22 |
| Figure 16 : critères d'évaluation des procédures de gestion des milieux aquatiques..... | 23 |
| Figure 17: tableau de synthèse d'évaluation des résultats du PAPI d'intention..... | 27 |

1. Préambule

1.1. Contexte hydrographique

Le Guil, situé dans le département des Hautes-Alpes, est un des principaux affluents de la Haute-Durance. Il prend sa source en zone piémontaise à environ 2500 mètres d'altitude et se jette dans la Durance à l'aval de la commune de Guillestre à 900 mètres d'altitude. C'est un cours d'eau au régime nival, marqué par une période de hautes eaux débutant à la fin du printemps et issue de la fonte des neiges ; et par un étiage hivernal lié à la rétention nivale (figure 1).

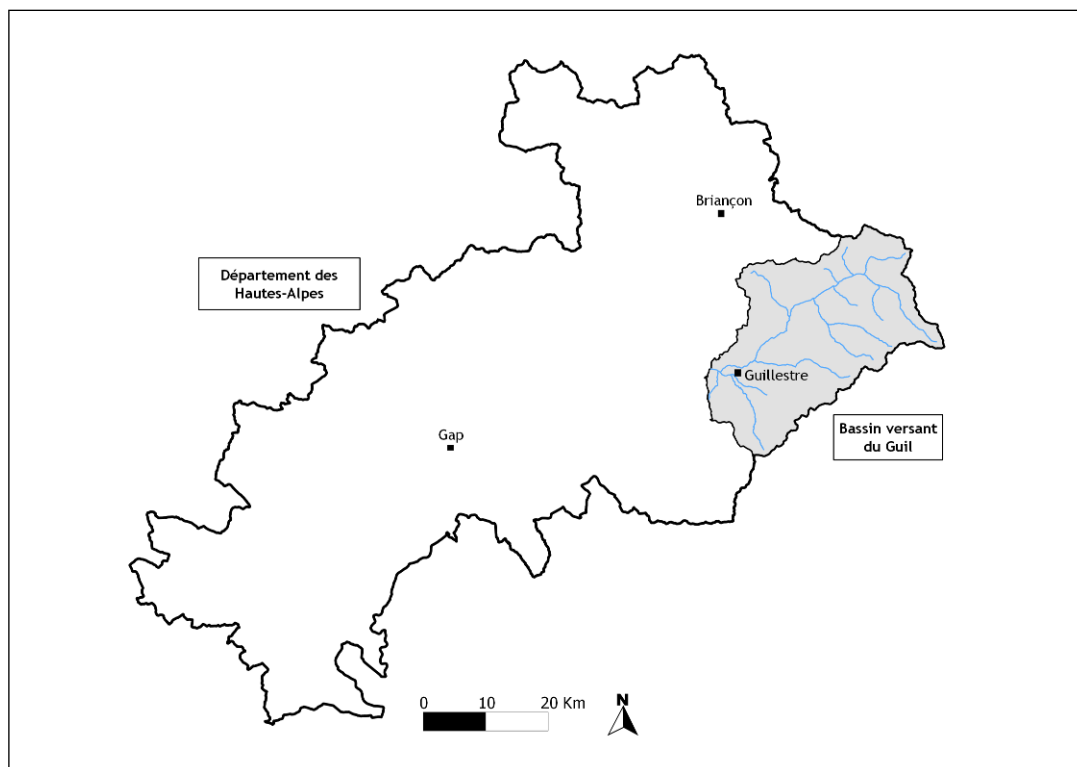


Figure 1 : carte de localisation du bassin versant du Guil

Ce bassin versant draine une étendue d'environ 730 km². Il est composé d'un cours d'eau principal le Guil, traversant l'intégralité du bassin versant, et de ses affluents qui drainent les multiples vallées alentours

Les principaux affluents du Guil sont, de l'amont vers l'aval (cf figure 2) :

- le Ségure à la confluence duquel se situe Ristolas ;
- Le Bouchet à la confluence duquel se situe Abriès ;
- Le Lombard à la confluence duquel se situe Aiguilles ;
- Le Peynin dont la confluence se trouve en aval immédiat d'Aiguilles ;
- L'Aigue Agnelle et l'Aigue Blanche à la confluence duquel se situe Ville-Vieille ;
- La Rivière sur laquelle se situe le village d'Arvieux ;
- Le Cristillan qui traverse Ceillac et qui rejoint le Guil au niveau de la Maison du Roy ;
- Le Rioubel qui descend du Val d'Escreins et qui se jette dans le Chagne à hauteur de Guillestre
- Le Chagne qui traverse Vars et ses hameaux et qui rejoint le Guil juste avant sa confluence avec la Durance

- Et enfin le torrent du Palps sur la commune de Risoul, qui lui aussi rejoint le Guil juste avant qu'il ne se jette dans la Durance

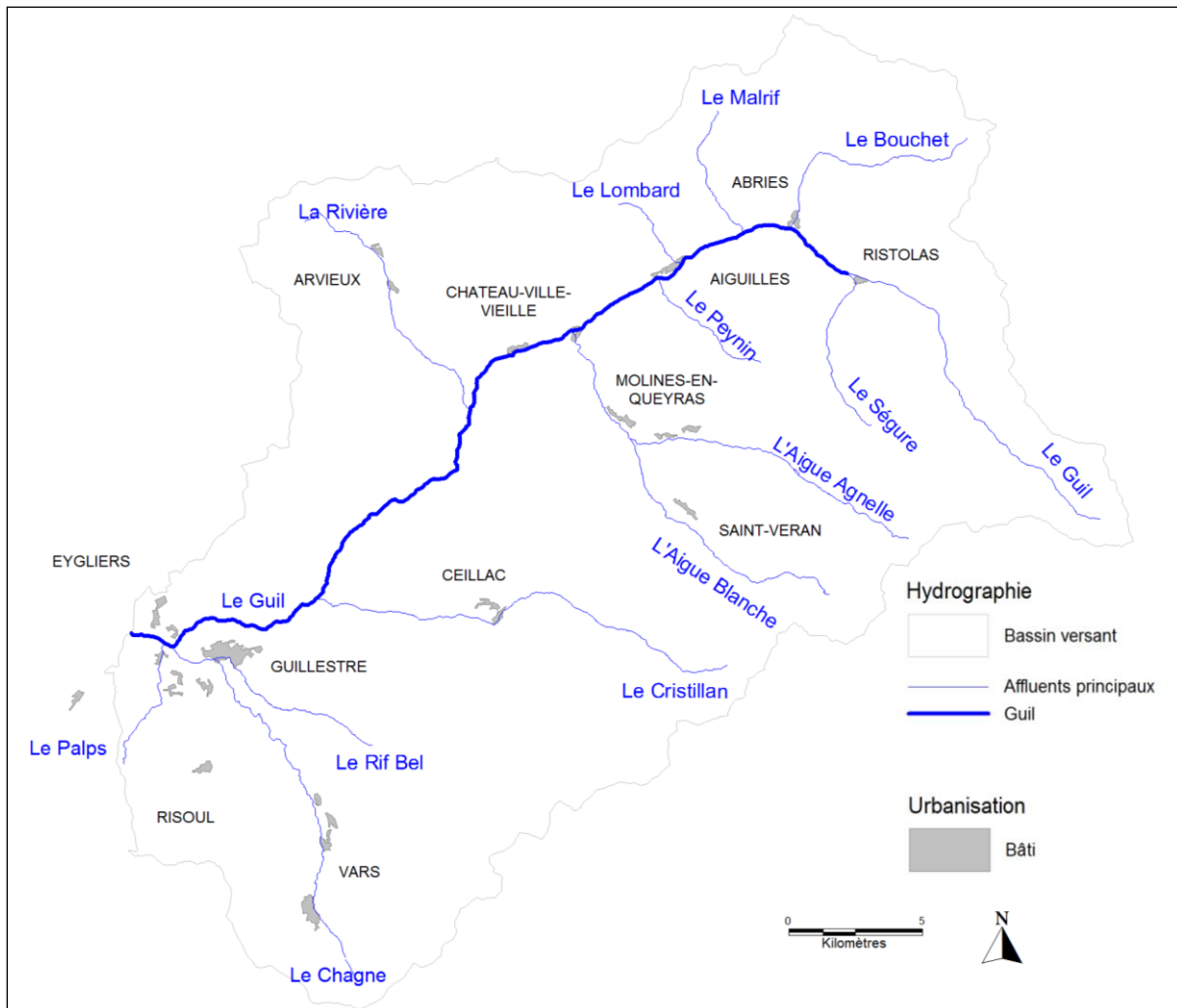


Figure 2 : carte de localisation des principaux cours d'eau du bassin versant du Guil

La configuration particulière du Queyras vis-à-vis des phénomènes météorologiques induit un régime hydrologique spécifique avec l'absence de crues significatives courantes et en revanche des crues rares mais extrêmement violentes, caractérisées par de forts cumuls de précipitation sur une période très courte de 2 à 4 jours et d'importants volumes de matériaux.

1.2. Contexte administratif

Administrativement, le territoire du bassin versant du Guil est composé de treize communes appartenant toutes au département des Hautes - Alpes : Abriès, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château Ville-Vieille, Eyglies, Guillestre, Molines en Queyras, Ristolas, Risoul, Saint-Véran, Vars et Mont-Dauphin. En raison de la situation géographique particulière de Mont-Dauphin, se limitant au périmètre de la place forte Vauban, cette commune n'est pas concernée par la problématique du risque inondation. On parlera uniquement des 12 communes du bassin versant du Guil. Elles sont regroupées en une communauté de communes dont le périmètre est plus large que celui du bassin versant du Guil : la communauté de communes du Guillestrois - Queyras (figure 3).

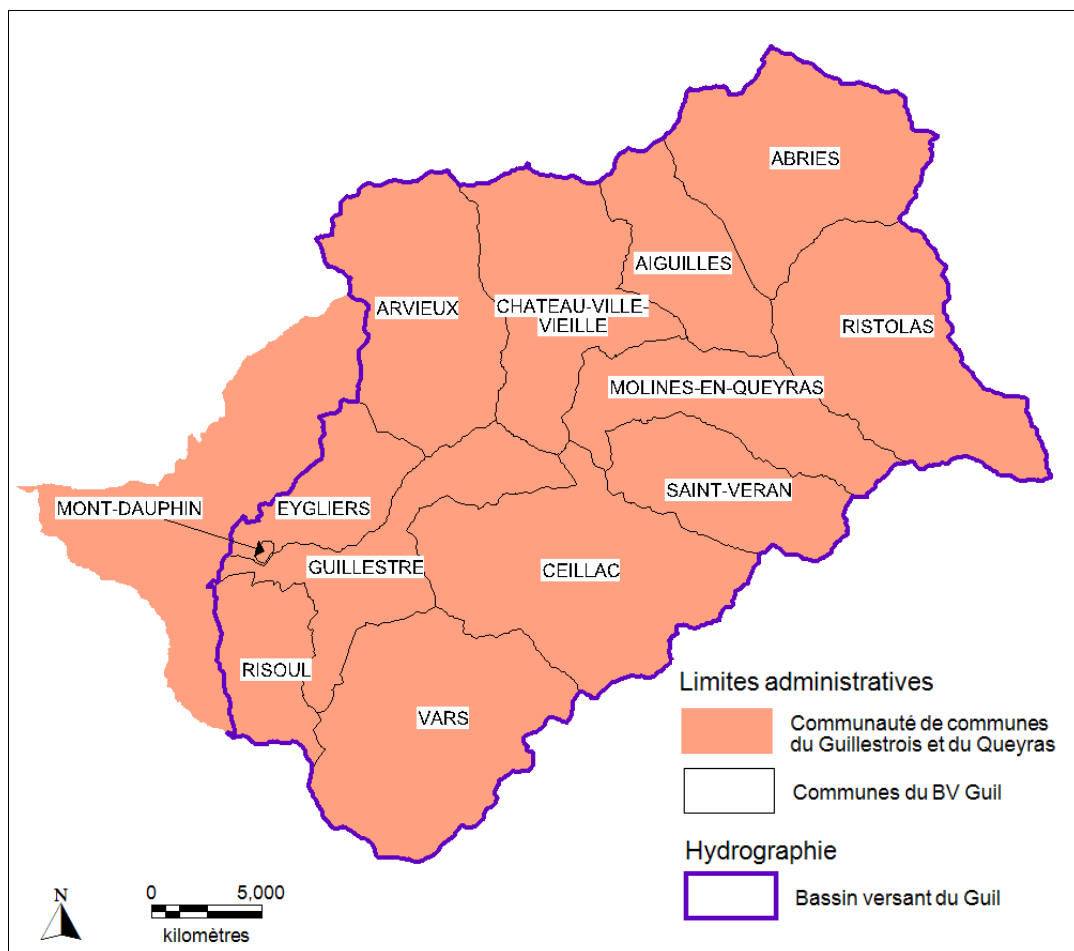


Figure 3 : situation administrative du bassin versant du Guil

La communauté de communes du Guillestrois-et du Queyras a pris la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2015. Cette prise de compétence a eu comme conséquence directe un changement de maîtrise d’ouvrage des études inscrites dans le PAPI d’intention. En effet, toutes les études du PAPI d’intention portées initialement par les communes ont été transférées à la communauté de communes à partir du 1^{er} janvier 2015.

Cette prise de compétence « GEMAPI » par anticipation par les communes (pour un transfert à la communauté de communes) a ralenti la mise en œuvre du PAPI dès 2014. Les communes se sont désengagées durant l’été 2014. Certaines ont donc attendu le transfert de la compétence pour lancer leurs actions. Le retard pris dans l’engagement des études a été accentué par la mise en place des nouvelles municipalités.

Cette prise de compétence a eu comme autre conséquence de réinterroger la priorisation des actions programmées dans le PAPI d’intention, au vu des enjeux du territoire (à une échelle plus globale) et du diagnostic de vulnérabilité réalisé dans le cadre du PAPI d’intention. Ceci explique l’abandon de certaines actions expliqué dans le présent rapport.

Notons enfin que la nouvelle situation administrative du bassin versant du Guil est un atout incontestable pour le dépôt du PAPI complet. La structuration d’une maîtrise d’ouvrage à une échelle intercommunale ancre dans la durabilité les actions « GEMAPI ».

2. Rappel du cadre général

2.1. Contexte du PAPI d'intention

Les risques naturels ont façonné et marqué l'aménagement du territoire. Les zones habitées sont majoritairement concentrées en fond de vallée à proximité des cours d'eau ou implantées sur des cônes de déjection des torrents. Elles sont exposées aux risques naturels, et en particulier au risque d'inondation. Plusieurs crues ont marqué les mémoires. La crue de 1957, supérieure à la crue centennale et généralisée à tous les affluents, est la plus importante avec une transformation complète du lit en quelques heures du Guil et de ses affluents et des dégâts sans précédent. Les dégâts ont été estimés à l'époque à 1 milliards de francs : bâtiments et ponts détruits, routes emportées, villages entiers évacués (Ceillac, Ville-Vieille)... Plus récemment, 4 crues fortes se sont produites au début des années 2000 : 2 crues en 2000, une crue en 2002 et une crue en 2008 (voir diagnostic de vulnérabilité – pièce B du dossier). La crue de juin 2000 est la première forte crue après celle de 1957 dont la période de retour est de plusieurs décennies. Les élus locaux se sont sentis démunis pour gérer la crise et remettre en état des sites touchés. Les communes touchées sont des petites communes rurales qui ont peu de moyens pour participer aux travaux de remise en état.

Une réflexion globale de gestion des cours d'eau a émergé à l'échelle du bassin versant, animée par le Parc naturel régional du Queyras au travers **d'un contrat de rivière**. Signé en 2005, il a été le premier contrat de rivière du département. La gestion du risque d'inondation constituait un volet prépondérant : 11 actions étaient inscrites pour un montant total de 518 k€. Les travaux d'urgences engagés par les communes suites aux crues de 2000 n'y figuraient pas. Les travaux étaient essentiellement des constructions de seuils (sur les communes de Ristolas et de Château Ville Vieille), de digues (sur les communes d'Aiguilles et d'Eygliers) et des travaux de curage et de maçonnerie. Un avenant au contrat de rivière sur la période 2011-2014 a permis d'actualiser les enveloppes financières et d'ajouter des nouvelles actions, comme l'étude du plan de gestion des cours d'eau, une campagne d'acquisition de données topographiques LIDAR sur le Guil et ses affluents, ainsi qu'un inventaire exhaustif des ouvrages de protection. Mais les travaux inscrits au contrat de rivière ont eu des difficultés à être réalisés suite au désengagement financier de l'Etat. Alors que la répétition des crues ces dernières années et le vieillissement du dispositif de protection (construit après la crue de 1957) renforçaient la nécessité d'engager un programme global sur la prévention des inondations.

Les connaissances acquises dans le cadre du contrat de rivière à l'échelle du bassin versant, complétées par de nombreuses études d'avant projet des communes, ont permis d'établir un diagnostic partagé du territoire sur le risque inondation. Un dossier de candidature à un PAPI d'intention a été réalisé en interne par le PNR du Queyras en 2013. Après avoir recueilli l'avis favorable du comité de bassin du 5 avril 2013, et celui de la commission mixte inondation sans réserve le 30 mai 2013, le territoire a été labellisé en 2014 pour une durée initiale de 2 ans. Un avenant à la convention cadre a prolongé d'un an la mise en œuvre du PAPI d'intention. Celui-ci s'est terminé au 31 décembre 2016.

2.2. Objectifs

Le PAPI d'intention s'inscrivait donc dans la continuité du contrat de rivière et de son avenant. Il poursuivait plusieurs objectifs :

- Approfondir les connaissances sur la vulnérabilité du territoire (et en particulier sur la quantification des enjeux) qui sont nécessaires à l'élaboration d'un dossier de candidature au

PAPI complet ;

- Adapter des méthodes aux spécificités des territoires de montagne comme les analyses multi-critères (l'expérimentation étant une des 5 missions fondamentales des PNR) ;
- Continuer la concertation et la dynamique locale à l'échelle du bassin versant ;
- Poursuivre les études sur les projets de travaux des communes reconnus comme prioritaires (études d'avant projet et études réglementaires) ;
- Organiser la gestion des cours d'eau et du risque inondation à une échelle intercommunale.

Ce dernier objectif répond à l'avis de la CMI qui, dans sa délibération de labellisation du territoire, recommandait « *de profiter de la dynamique du comité de rivière, de ces outils contractuels et des investissements développés à échelle du bassin versant pour définir une compétence intercommunale de gestion et d'aménagement du Guil en vue d'un PAPI complet en 2015* ».

2.3. Stratégie et programme d'actions

La stratégie globale retenue par le comité de rivière du 17 octobre 2012 repose sur une réduction significative de la vulnérabilité du territoire en intégrant les spécificités de montagne et la préservation des patrimoines naturels et paysagers. Cette stratégie se décline en 8 objectifs stratégiques cohérents avec les axes de l'appel à projet PAPI et avec les enjeux du territoire :

- 1. Connaître pour mieux gérer et évaluer, transmettre pour mieux vivre avec le risque ;
- 2. Gérer la surveillance en rationalisant les moyens et en respectant les milieux aquatiques ;
- 3. Gérer la crise en rationalisant les moyens et en respectant les milieux aquatiques ;
- 4. Intégrer dans les politiques d'aménagement du territoire la prise en compte des risques à l'occasion du renouvellement des PLU de la majorité des communes ;
- 5. Adapter les solutions de réduction de la vulnérabilité au caractère torrentiel de montagne ;
- 6. Définir les conditions de gestion des zones privilégiées de régulation des apports et de stockage des excédents ou de recharge sédimentaire ;
- 7. Améliorer la protection active des sites dans le respect du profil en long d'objectif des cours d'eau et des enjeux environnementaux et paysagers ;
- 8. Capitaliser la gouvernance du comité de rivière et renforcer les capacités des maîtres d'ouvrage.

Les études programmées dans le PAPI d'intention répondent à ces 8 objectifs stratégiques. La partie suivante fait un bilan quantitatif et qualitatif des actions à l'échelle globale du programme, mais aussi par objectif stratégique.

3. . Bilan qualitatif et quantitatif des actions

3.1. Bilan global

3.1.1. Prévisionnel

Le PAPI d'intention prévoyait **22 actions, réparties en 5 catégories** :

- Les études avant projet de maîtrise d'œuvre sur des projets qui ressortent prioritaires dans le plan de gestion du transport solide ;
- Les études réglementaires sur des projets mûrs ou nécessaires au préalable avant la définition de travaux (comme les diagnostics de digues) ;
- Les analyses multi-critères sur 3 projets de travaux retenus par le comité de rivière ;
- Les études à l'échelle du bassin versant visant notamment à acquérir les connaissances nécessaires au dossier de candidature au PAPI complet (elles sont portées par le PNR du Queyras) ;
- L'animation du dispositif.

La répartition des actions est présentée dans la figure suivante (figure 4). L'avenant n'a pas rajouté d'actions. Il a prolongé d'un an l'animation du dispositif et a eu des incidences sur la répartition financière des aides. Ce sont les études d'avant projet qui représentaient la plus grosse part en nombre d'actions programmées (36%). Ceci résulte d'une volonté affichée du comité de rivière d'ancrer le PAPI d'intention dans l'opérationnalité. Les études réglementaires et les études à l'échelle du bassin versant représentent la même proportion, soit 23%, du nombre d'actions programmées.

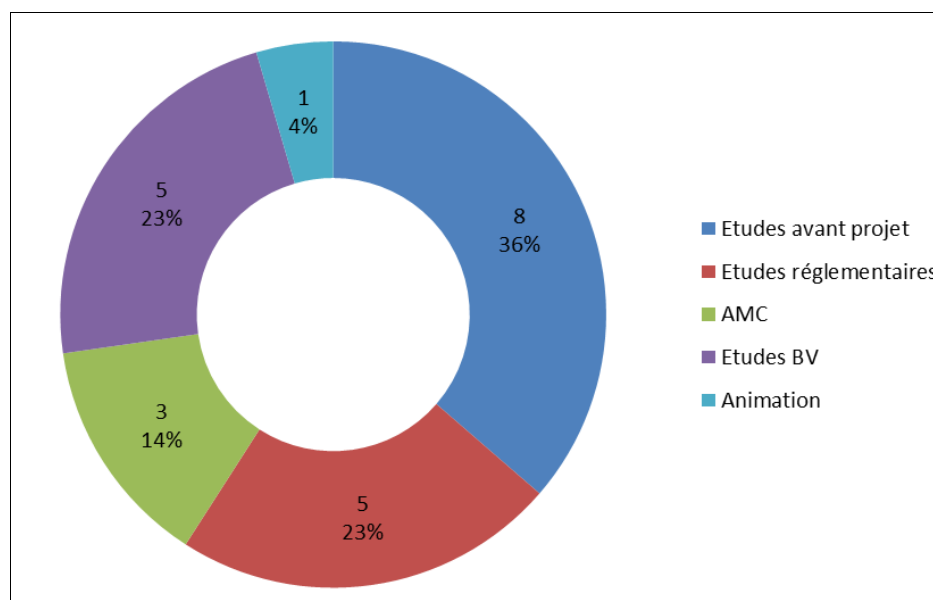


Figure 4 : répartition du nombre d'actions par catégorie

La carte suivante (figure 5) localise les actions des communes et qui majoritairement se rattachent à des actions structurelles (axes 6 et 7). Le nombre d'actions se réparties de manière équilibrée entre les communes du Queyras et celles du Guillestrois situées sur la partie ouest du bassin versant.

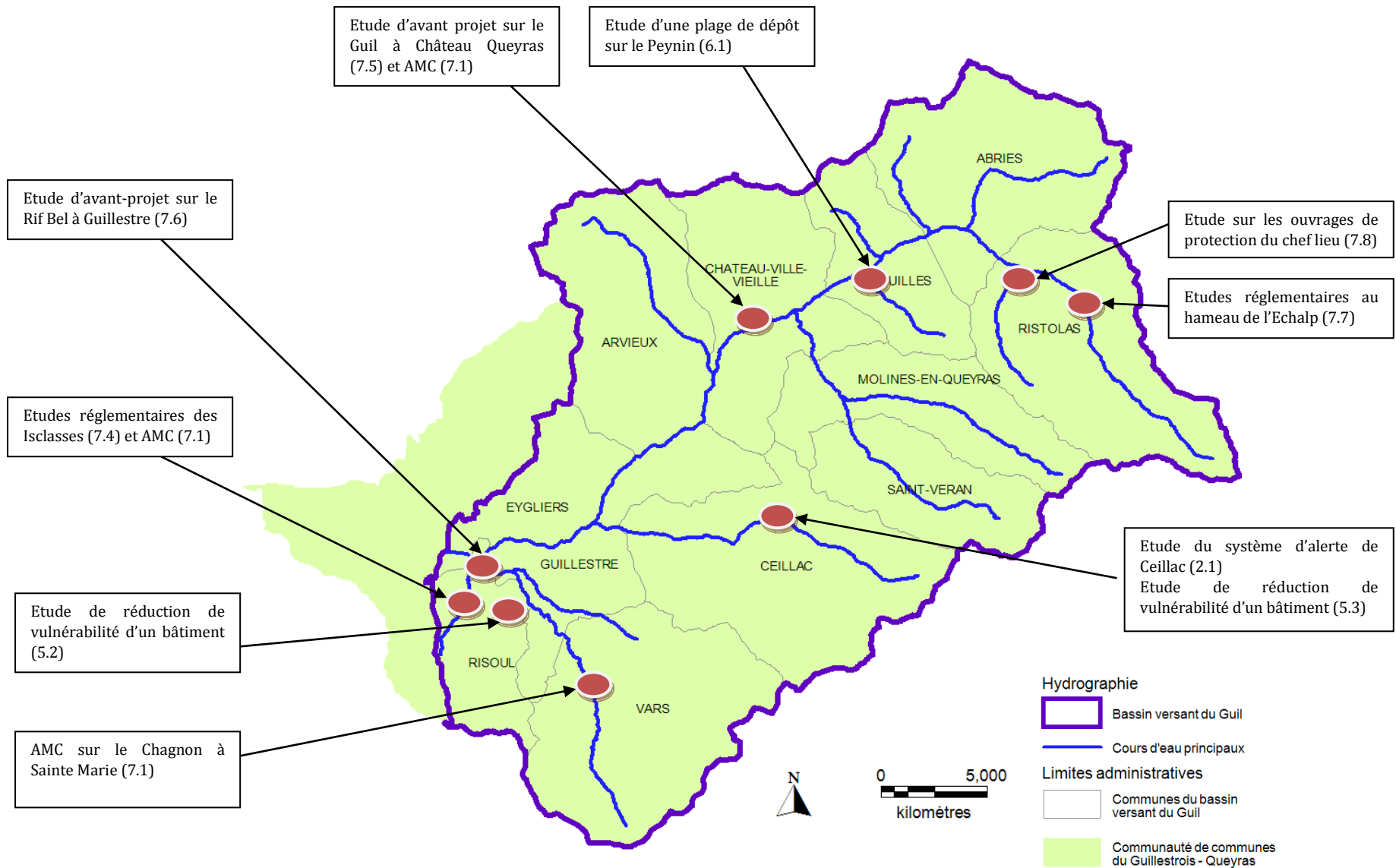


Figure 5 : localisation des actions « communales »

3.1.2. Etat d'avancement à la fin du PAPI d'intention

A la fin du PAPI, le bilan est plutôt mitigé. Le taux d'engagement des actions est de **59%** et le taux de réalisation est de **45%**. Sur les 22 actions programmées, 13 actions ont été engagées et 10 actions sont entièrement réalisées.

Le tableau suivant précise les différents niveaux d'avancement des actions sous maîtrise d'ouvrage Parc (en vert) et communautaire (en orange). Le taux d'engagement correspond au nombre d'actions en cours et terminées, rapporté au nombre total d'actions programmées.

| | Actions terminées | Actions en cours | Actions à venir | Actions abandonnées | TOTAL |
|-----------------------------|-------------------|------------------|-----------------|---------------------|-------------|
| Etudes avant projet | 3 | 1 | 2 | 2 | 8 |
| Etudes réglementaires | 0 | 1 | 1 | 3 | 5 |
| AMC | 3 | | | | 3 |
| Etudes BV | 3 | 1 | | 1 | 5 |
| Animation | 1 | | | | 1 |
| TOTAL en nombre | 10 | 3 | 3 | 6 | 22 |
| TOTAL en pourcentage | 45% | 14% | 14% | 27% | 100% |

Figure 6 : tableau des niveaux d'avancement des actions par catégorie

6 actions sont abandonnées. Elles concernent 3 études d'avant projet, 2 études réglementaires et 1 étude à l'échelle du bassin versant :

- 5.2 Etude de réduction de la vulnérabilité du bâtiment de la « Remise » et de ses abords, à proximité du torrent du Chalps sur la commune de Risoul
- 7.1 Propositions d'adaptations de la méthodologie ACB aux caractéristiques de montagne
- 7.7 (1) les études travaux sur la déviation du torrent de Maloquestre au hameau de l'Echalp
- 7.7 (2) les études réglementaires portant sur l'aménagement du Guil au hameau de l'Echalp et déviation du torrent de Maloquestre
- 7.8 (1) Les études avant projet sur la remise en état des ouvrages de protection du village de Ristolas
- 7.8 (2) Les études réglementaires sur la remise en état des ouvrages de protection du village de Ristolas

Notons que les études avant projet et les études réglementaires se rapportant au même projet sont regroupées dans les fiches actions, mais dans le cadre de l'instruction du dossier PAPI, elles ont été dissociées pour des raisons d'éligibilité au fonds Barnier. Les raisons de l'abandon de ces actions sont précisées dans la partie suivante.

Les actions abandonnées sont pratiquement toutes inscrites dans l'axe 7 (figure 7). C'est aussi cet axe qui représente plus de la moitié des actions inscrites dans le programme (13/22). Les études nécessaires à l'élaboration du dossier de candidature au PAPI complet sont achevées. Elles concernent l'axe 1, 4 et 7.

| Axe du PAPI | Actions terminées | Actions en cours | Actions à venir | Actions abandonnées | TOTAL |
|-------------|-------------------|------------------|-----------------|---------------------|-------|
| axe 0 | 1 | | | | 1 |
| axe 1 | 1 | | | | 1 |
| axe 2 | 1 | | | | 1 |
| axe 3 | | | | | 0 |
| axe 4 | 1 | | | | 1 |
| axe 5 | 1 | 1 | | 1 | 3 |
| axe 6 | | | 2 | | 2 |
| axe 7 | 5 | 2 | 1 | 5 | 13 |

Figure 7 : tableau des niveaux d'avancement des actions par axe

3.2. Bilan par objectifs stratégiques

3.2.1. Connaitre pour mieux gérer et évaluation, transmettre pour mieux vivre avec le risque

| PREVISION | REALISATIONS |
|---|---|
| 1.1 Préparation du PAPI complet : Etude sur la vulnérabilité du bassin versant du Guil. <i>Maître d'ouvrage : PNR du Queyras</i> | Fait . De nombreuses réunions ont eu lieu avec les élus pour une co-construction et une appropriation du diagnostic (photographies 1 et 2). Les résultats ont servi au montage du dossier de candidature au PAPI complet. Voir pièce B du dossier de candidature |



Photographies 1 et 2 : séances de travail avec les élus sur le recensement des enjeux au risque inondation

3.2.2. Gérer la surveillance en dépassant le territoire des communes

| PREVISION | REALISATIONS |
|---|--|
| 2.1 Etude pour la mise en place d'un système d'alerte sur le torrent du Cristillan <i>Maître d'ouvrage : commune de Ceillac / communauté de communes du Guillestrois Queyras</i> | Fait Cette étude a initié une dynamique locale autour de la révision du PCS de la commune pour tenir compte des résultats. |

3.2.3. Gérer la crise en rationalisant les moyens et en respectant les milieux aquatiques

| PREVISION | REALISATIONS |
|--------------|--------------|
| Pas d'action | |

3.2.4. Intégrer dans les politiques d'aménagement du territoire la prise en compte des risques à l'occasion du renouvellement des PLU

| PREVISION | REALISATIONS |
|--|--|
| <p>4.1 Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme – état des lieux <i>Maître d'ouvrage : PNR du Queyras</i></p> | <p>Fait. Réalisation en interne sous forme de stage de 6 mois. Cette étude s'est réalisée en 2 parties : un état des lieux sous forme de croisements cartographiques de données sur l'urbanisme et le risque inondation (PPRN, PLU, zones humides, espaces de mobilité...) et des propositions d'actions. Des réunions auprès des élus de toutes les communes ont permis de recueillir leur perception et de co-construire les propositions d'actions. Voir pièce C du dossier de candidature</p> |

3.2.5. Adapter les solutions de réduction de la vulnérabilité au caractère torrentiel de montagne

| PREVISION | REALISATIONS |
|---|---|
| <p>5.1 Guide de réduction de la vulnérabilité des habitats en zone de montagne <i>Maître d'ouvrage : PNR du Queyras</i></p> | <p>En cours. 1^{ère} partie finie portant sur le diagnostic des dégâts de la crue de 1957 sur le bâti. Il s'est appuyé sur plusieurs documents disponibles aux Archives Départementales : procès-verbaux de gendarmerie, dossiers de déclarations de sinistres, rapports d'assistantes sociales, photographies aériennes... La localisation des dommages a suscité une forte participation des élus locaux et de personnes riveraines. L'étude a abouti à la réalisation d'un nuage de points des différents types de dommages constatés (voir exemple à Château Ville Vieille ci-après, figure 8). Une analyse des écoulements sur les cônes de déjection et au niveau de la parcelle a permis d'affiner le niveau de connaissance sur la vulnérabilité du bâti (complété par une étude sur les matériaux de construction). La rédaction d'un guide comportant des fiches travaux est en cours de finalisation. Un COTECH est programmé début avril 2017 pour sa validation. Les données historiques recueillies ont été saisies dans la base de données historiques des inondations.</p> |
| <p>5.2 Etude de réduction de la vulnérabilité du bâtiment de la « Remise » et de ses abords, à proximité du torrent du Chalps <i>Maître d'ouvrage : commune de Risoul /</i></p> | <p>Abandonné. La commune ne souhaite plus faire de travaux sur ce bâtiment</p> |

| | |
|--|--|
| communauté de communes du Guillestrois Queyras | |
| 5.3 Etude hydraulique pour la réduction de la vulnérabilité d'un projet de maison de la petite enfance <i>Maître d'ouvrage : commune de Ceillac / communauté de communes du Guillestrois et du Queyras (CCGQ)</i> | Fait (mutualisé avec la fiche action 2.1) |

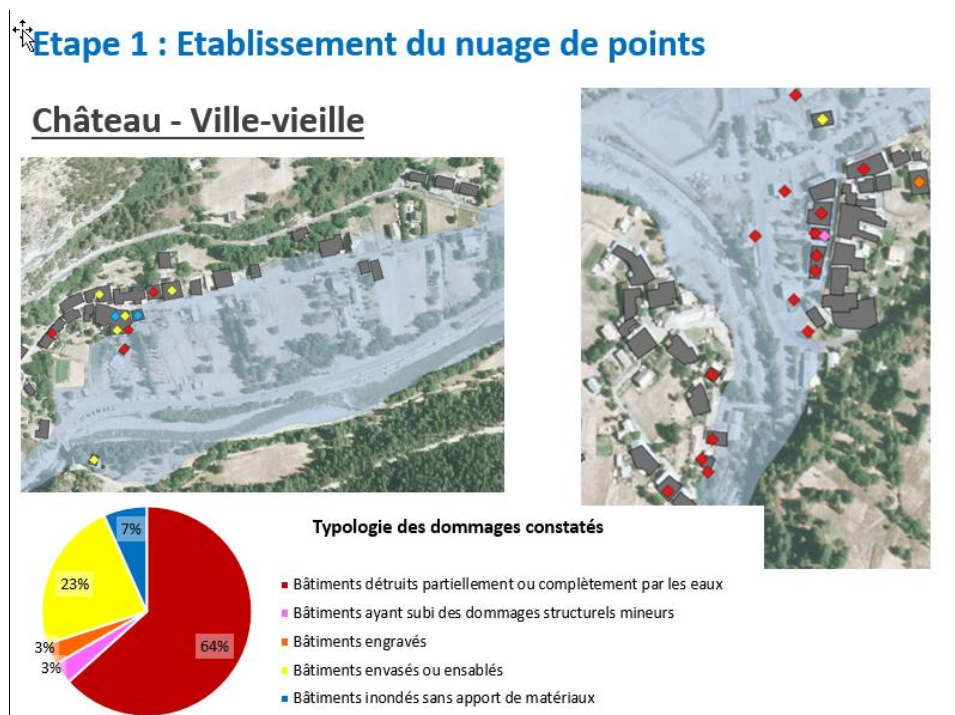


Figure 8 : typologie des dommages constatés sur le bâti. Exemple de Château-Ville-Vieille (extrait de la présentation du diagnostic de la FA 5.1 en comité de rivière)

3.2.6. Définir les conditions de gestion des zones privilégiées de régulation des apports et de stockage des excédents ou de recharge sédimentaire

| PREVISION | REALISATIONS |
|--|---|
| 6.1 Réalisation de la plage de dépôt du torrent du Peynin : études avant-projet et dossier réglementaire <i>Maître d'ouvrage : commune d'Aiguilles / communauté de communes du Guillestrois et du Queyras</i> | A venir. L'étude avant projet est reportée dans le PAPI complet. Les dossiers de subvention ont été déposés et le cahier des charges de l'étude a été réalisé avec l'assistance technique du Parc. La commune a attendu le transfert de la compétence GEMAPI à la communauté de communes pour lancer l'étude. Les dossiers réglementaires seront programmés avec les travaux ultérieurement. |

3.2.7. Améliorer la protection active des sites dans le respect du profil en long d'objectif des cours d'eau et des enjeux environnementaux et paysagers

| PREVISION | REALISATIONS |
|--|---|
| <p>7.1 Analyses multi-critères sur 3 projets de travaux : Chagnon dans la traversée de Sainte Marie (Vars), le Guil dans la traversée de Château Queyras et torrent du Palps dans la zone des Isclasses (Risoul) <i>Maître d'ouvrage : communauté de communes du Guillestrois et du Queyras</i></p> | <p>Fait ACB prévues initialement dans le dossier de candidature transformées en AMC « expérimentales montagne ». La rédaction du cahier des charges a été fait en partenariat avec la DDT, la DREAL, le CEREMA, IRSTEA et RTM pour prendre en compte la spécificité montagne. Les études sont jointes au dossier de candidature.</p> |
| <p>7.2 Propositions d'adaptations de la méthodologie ACB aux caractéristiques de montagne <i>Maître d'ouvrage : PNR du Queyras</i></p> | <p>Abandonné pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une problématique interrégionale qui doit associer un grand nombre d'acteurs durablement - Une maîtrise d'ouvrage locale peu pertinente - Des réflexions lancées par la Direction technique du RTM, la DDT des Hautes Pyrénées et le PARN - Un temps d'animation trop conséquent pour le PNR - Une expérimentation de la méthode appliquée aux 3 AMC du Queyras (7.1) |
| <p>7.3 Mutualisation des diagnostics des digues et dossiers de l'ouvrage <i>Maître d'ouvrage : communauté de communes du Guillestrois et du Queyras.</i></p> | <p>En cours. Il ne reste plus qu'un diagnostic de digue à faire sur les 24 diagnostics programmés sur un linéaire de 10 km d'ouvrages et les dossiers d'ouvrage. Le montage du cahier des charges des diagnostics de digues à l'échelle du bassin versant a mobilisé près de 8 semaines de travail de l'animateur du PAPI d'intention. En effet la première difficulté a été d'arrêter la liste des digues qui, soit répondent aux critères de classement du nouveau décret digue, soit représentent un intérêt et nécessitent des travaux d'entretien ou de restauration (anciennes digues de classe D). De nombreux échanges avec la DDT et DREAL (service de contrôle des digues) ont été nécessaires pour reprendre et reclasser toutes les digues du territoire, sur la base de l'inventaire exhaustif du RTM. La deuxième difficulté a été de définir les dispositifs d'endiguement et d'identifier tous les ouvrages associés à la digue qui participent à la protection. Au total près de 40 dispositifs d'endiguement ont été identifiés. Un important travail de synthèse a été fait. Un document de plus de 100 pages décrit les dispositifs d'endiguement du bassin</p> |

| | |
|---|---|
| | <p>versant du Guil, annexé au cahier des charges du marché. Un extrait est présenté à la page suivante (voir figure 9).</p> <p>Enfin la rédaction même du cahier des charges prévoyait deux niveaux d'études : des diagnostics de sûreté en application du décret du 11 décembre 2007 et de l'arrêté du 16 juin 2009 et des diagnostics approfondis dans la perspective de travaux programmés. Des lots ont été définis selon les caractéristiques techniques et le régime hydraulique des cours d'eau (torrents à lave, torrents chenalés, rivière torrentielle...). Des tranches fermes et conditionnelles ont été définies en fonction des contraintes de calendrier et des priorités. Ce travail a demandé de nombreux échanges avec le RTM, IRSTEA, DDT 05 et la communauté de communes.</p> |
| <p>7.4 Travaux de protection de la zone des Isclasses : DLE, DIG, DUP, dossier de défrichement</p> <p><i>Maître d'ouvrage : commune de Risoul / communauté de communes du Guillestrois et du Queyras</i></p> | <p>A venir. L'AMC a montré toute la pertinence de ces travaux, avec une VAN positive à 10 ans. La communauté de communes prévoit de lancer les études réglementaires sur 2017.</p> |
| <p>7.5 Etude de faisabilité des aménagements de protection contre les crues du Guil de Château Queyras</p> <p><i>Maître d'ouvrage : commune de Château Ville Vieille / communauté de communes du Guillestrois et du Queyras</i></p> | <p>Fait – Résultats utilisés dans l'AMC</p> |
| <p>7.6 Etude d'avant projet sur les travaux de protection contre les crues du Rif Bel du centre de Guillestre (vieille ville)</p> <p><i>Maître d'ouvrage : commune de Guillestre / communauté de communes du Guillestrois et du Queyras</i></p> | <p>En cours La première tranche portant sur les études préliminaires est finalisée. Après plusieurs allers retour avec le bureau d'études, les élus ont validé un scénario de protection et lanceront l'étude avant projet sur la solution retenue.</p> |
| <p>7.7 Aménagement du Guil au hameau de l'Echalp et déviation du torrent de Maloquestre – dossiers réglementaires et études avant projet</p> <p><i>Maître d'ouvrage : commune de Ristolas / communauté de communes du Guillestrois et du Queyras</i></p> | <p>Abandonné (non prioritaire pour la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras sous l'angle de la vulnérabilité)</p> |
| <p>7.8 Etudes pour la remise en état des ouvrages de protection des milieux habités au village de Ristolas : dossiers réglementaires et études avant projet</p> <p><i>Maître d'ouvrage : commune de Ristolas / communauté de communes du Guillestrois et du Queyras</i></p> | <p>Abandonné. Le diagnostic approfondi des digues de la FA 7.3 a permis d'avoir des éléments techniques sur l'état des ouvrages et des propositions chiffrées de travaux</p> |

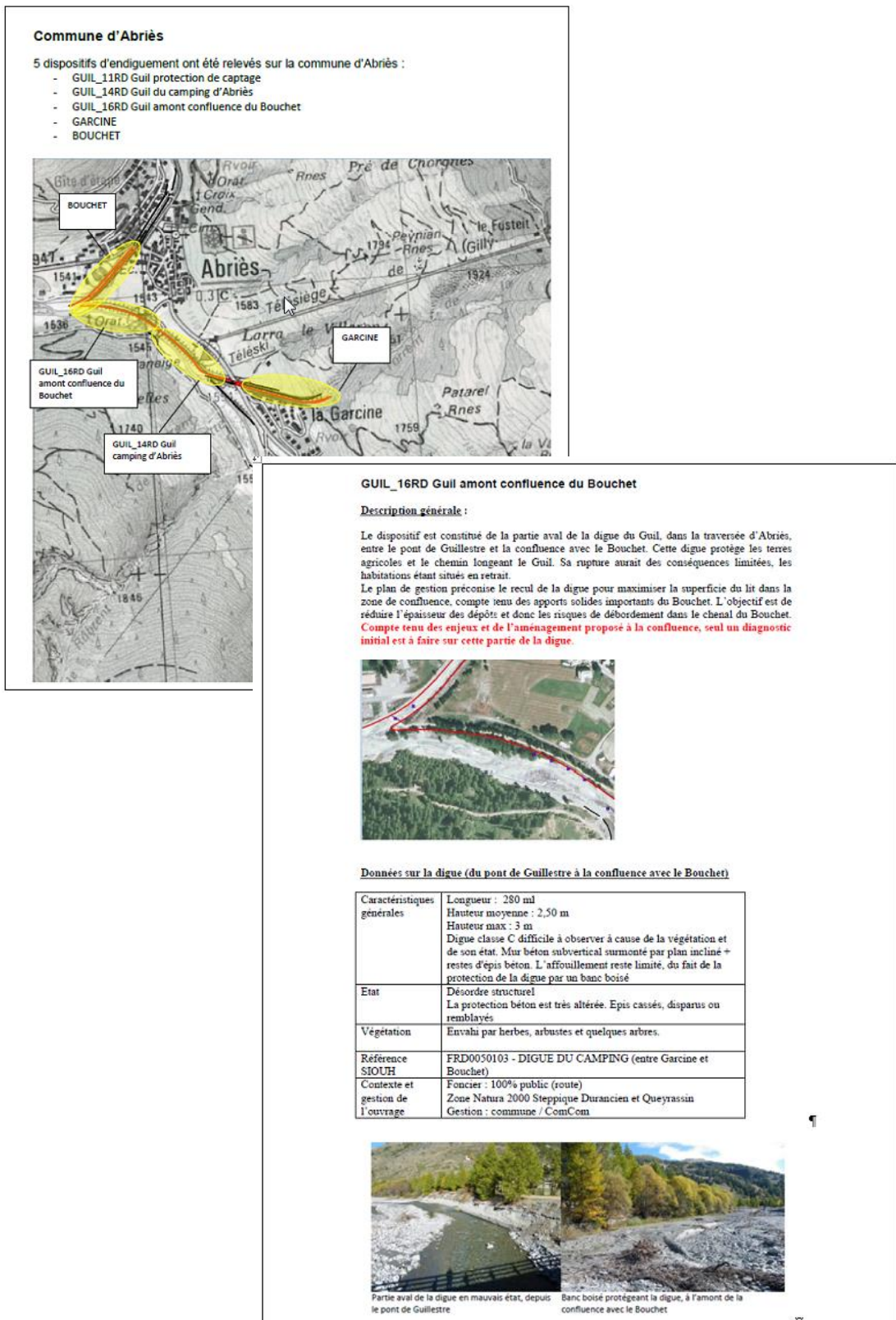


Figure 9 : exemple de fiche descriptive d'un dispositif d'endiguement et sa carte de localisation sur la commune d'Abriès (annexé au CCTP des diagnostics de digues)

3.2.8. Capitaliser la gouvernance du comité de rivière et renforcer les capacités des maîtres d'ouvrage

| PREVISION | REALISATIONS |
|-------------------|--|
| Animation du PAPI | <p>Fait. Organisation de 3 comités de rivière, 5 comités techniques, lancement et suivi des actions sous maîtrise d'ouvrage PNR (photographie 3).</p> <p>Assistance technique auprès des communes et de la communauté de communes : rédaction des cahiers des charges de toutes les études programmées, analyse des offres à la commission des marchés, suivi technique des études, organisation de réunions de travail</p> <p>Animation territoriale pour monter le dossier de candidature au PAPI complet : rencontres de toutes les communes du bassin versant sur le projet et les partenaires, organisation de réunions de travail spécifiques avec les maîtres d'ouvrage</p> <p>Rédaction et compilation des données pour monter le dossier de candidature au PAPI complet.</p> <p>L'avenant a prolongé d'un an l'animation pour finaliser les études nécessaires au dossier de candidature et réaliser le dossier.</p> |



Photographie 3 : réunion du comité de rivière, dans la salle polyvalente d'Arvieux

4. Bilan financier

4.1. Programmation financière

Le budget initial du PAPI d'intention à la signature de la convention cadre est de **808 340 €**. L'avenant à la convention cadre qui a prolongé d'un an la mise en œuvre du PAPI a eu une incidence financière sur l'animation. Il a pris en compte une année supplémentaire d'un poste d'animation, soit 60 000 €.

Au total, sur les 3 ans, le montant programmé des actions s'élève donc à **868 340 €**.

Les soutiens financiers ainsi que la part d'autofinancement des maîtres d'ouvrage sont présentés dans le tableau de synthèse suivant (figure 10). Il représente un total dépassant les 80%. Ce taux résulte des subventions attribuées au PNR du Queyras sur des dépenses de fonctionnement qui ne sont pas plafonnées comme les dépenses d'investissement. Ces études ont été soutenues en moyenne à 90% voire 95 %.

| Synthèse | | | | | | |
|--------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|----------------|
| Nature de l'action | Financement | | | | | |
| | Etat BOP181 | Etat FPRNM | Region | Département | maîtres d'ouvrage | Total |
| Axe I | 0 | 29 900 | 17 940 | 11 960 | 0 | 59 800 |
| Axe II | 0 | 4 000 | 800 | 1 600 | 1 600 | 8 000 |
| Axe III | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Axe IV | 0 | 0 | 4 500 | 3 000 | 7 500 | 15 000 |
| Axe V | 0 | 37 920 | 21 936 | 5 600 | 10 384 | 75 840 |
| Axe VI | 0 | 1 500 | 4 500 | 3 000 | 6 000 | 15 000 |
| Axe VII | 0 | 159 350 | 131 253 | 91 784 | 142 313 | 524 700 |
| Axe transversal | 68 000 | 0 | 36 000 | 34 000 | 32 000 | 170 000 |
| Total | 68 000 | 232 670 | 216 929 | 150 944 | 199 797 | 868 340 |
| % | 8% | 27% | 25% | 17% | 23% | 100% |

Figure 10 : tableau des différents financements par axe

La répartition financière des actions, selon leur nature, est présentée dans le graphique ci-contre (figure 11). Le volet animation, ne présentant qu'une seule action, correspond à 20% du montant total programmé. Les études avant projet, réglementaires et de « bassin versant » représentent chacune près d'un quart du montant total programmé.

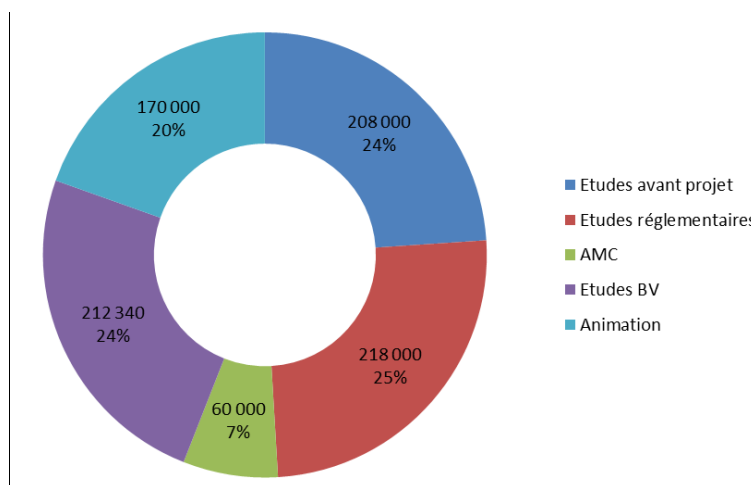


Figure 11 : répartition financière prévue du PAPI par catégorie

Par axe, la répartition financière est moins homogène (figure 12). L'axe 7 représente 60% du montant programmé et l'animation (axe 0) représente près de 20%. Les autres axes représentent moins de 10% du montant programmé.

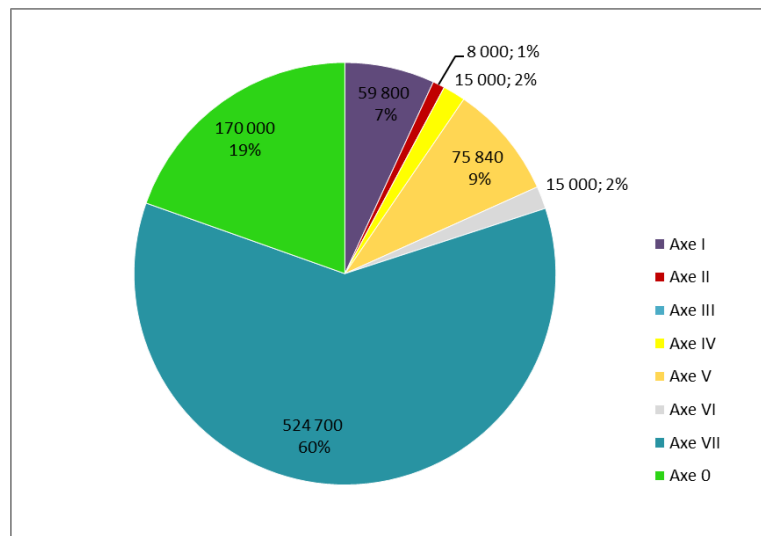


Figure 12 : répartition financière prévue du PAPI par axe

4.2. Engagement financier

Le bilan mitigé de réalisation des actions (vu dans le paragraphe 3) a des répercussions financières. Sur les 868 340 € de budget total, **536 683 € ont été engagés (soit 62%)** et **438 064 € dépensés (soit 50%) fin mars 2017**. Les dépenses engagées correspondent aux actions qui ont été lancées et pour lesquelles les maîtres d'ouvrages ont attribué les marchés et engagé les dépenses.

L'engagement financier n'est pas homogène, selon la nature de l'opération (figure 13).

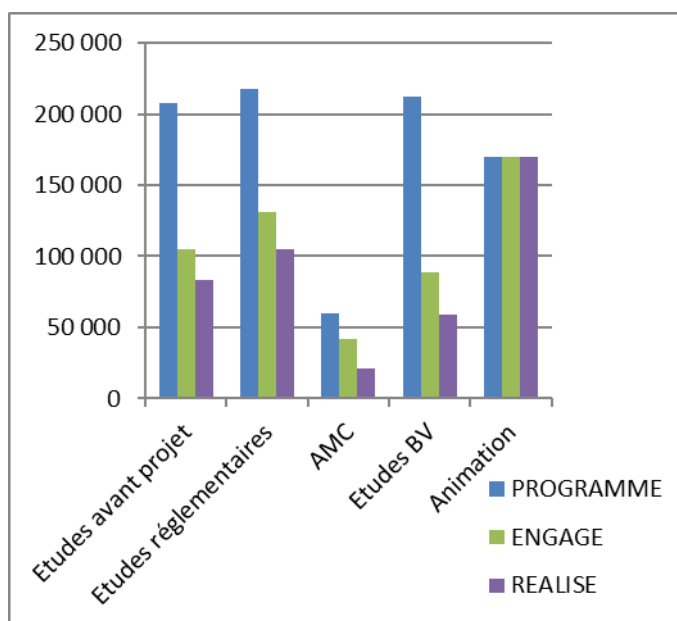


Figure 13 : taux d'engagement et de réalisation des actions par catégorie

Seule l'animation a été réalisée conformément au prévisionnel financier. Les écarts entre la programmation et l'engagement sont les plus importants (supérieur à 50%) pour les études à l'échelle du bassin versant et les études d'avant projet.

Concernant **les études de bassin versant** portées par le Parc, plusieurs facteurs expliquent cet écart :

- L'abandon de l'action expérimentale des ACB (7.2) qui représentait une enveloppe financière importante (65 780 €)
- L'actualisation financière du diagnostic de vulnérabilité (1.1) qui a été réalisé par des bureaux d'études pour un montant inférieur au budget prévisionnel
- La réalisation en interne de deux études qui n'a plus engendré de dépenses éligibles au PAPI : la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme (4.1) et l'analyse environnementale (7.9)

Ainsi, le faible taux d'engagement financier des études « bassin versant » par rapport à la programmation initiale (42%) ne reflète pas le travail réalisé et les objectifs atteints. Les études ont été réalisées conformément au prévisionnel. Pour l'action expérimentale abandonnée, les objectifs ont été en partie atteints via la réalisation des 3 AMC (7.1) qui a permis d'expérimenter une méthodologie appliquée au territoire de montagne. Le PNR en tant qu'assistant technique au maître d'ouvrage a pu intégrer la dimension « expérimentale » en réalisant le cahier des charges, en assurant le suivi technique et les échanges avec le comité de suivi de l'étude.

Concernant **les études avant projet**, l'écart s'explique principalement par l'abandon ou le report des études programmées qui représentent la moitié des actions programmées (voir figure 6).

Les analyses multi-critères sont finalisées mais non soldées. 50% des dépenses engagées ont été versées.

Enfin, pour **les études réglementaires**, la principale action en terme de budget prévisionnel a été engagée et sera finalisée au premier trimestre 2017 . Ce sont les diagnostics de digues et les dossiers d'ouvrage. Les autres études réglementaires ont été soit abandonnées, soit reportées. Le tableau suivant (figure 14) détaille le taux d'engagement et de réalisation des différentes opérations, sous maîtrise d'ouvrage Parc (en vert) et communautaire (en orange).

| | PROGRAMME | ENGAGE | REALISE | ENGAGE/PROG | REALISE/PROG |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|-------------|--------------|
| Etudes avant projet | 208 000 | 105 150 | 83 395 | 51% | 40% |
| Etudes réglementaires | 218 000 | 131 200 | 104 960 | 60% | 48% |
| AMC | 60 000 | 41 500 | 20 750 | 69% | 35% |
| Etudes BV | 212 340 | 88 833 | 58 959 | 42% | 28% |
| Animation | 170 000 | 170 000 | 170 000 | 100% | 100% |
| TOTAL | 868 340 | 536 683 | 438 064 | 62% | 50% |

Figure 14 : tableau des taux d'engagement et de réalisation financiers par catégorie

Les taux d'engagement et de réalisation financiers sont aussi hétérogènes selon les axes (figure 15). Ils reflètent le niveau d'engagement des actions (décrit dans les paragraphes précédents), à l'exception des études qui ont été internalisées par le Parc et qui n'ont pas engendré de coût éligible

au PAPI. L'écart important entre la réalisation et l'engagement des actions de l'axe 5 s'explique par la réalisation non achevée du guide de réduction de la vulnérabilité (action 5.1) qui représente le budget le plus important de l'axe. Des retards ont été pris par les bureaux d'études qui ont été contraints à une réorganisation interne pour finir la prestation, entraînant un avenant au marché. Des avenants ont été aussi nécessaires pour prolonger la durée des marchés des études d'avant projet qui ont été initialement lancées par les communes et transférées à la communauté de communes en 2015.

| Axe du PAPI | PROGRAMME | ENGAGE | REALISE | ENGAGE/PROG | REALISE/PROG |
|-------------|-----------|---------|---------|-------------|--------------|
| axe 0 | 170 000 | 170 000 | 170 000 | 100% | 100% |
| axe 1 | 59 800 | 44952 | 44952 | 75% | 75% |
| axe 2 | 8 000 | 4 600 | 4 600 | 58% | 58% |
| axe 3 | | | | | |
| axe 4 | 15 000 | 0 | 0 | 0% | 0% |
| axe 5 | 75 840 | 48281 | 18407 | 64% | 24% |
| axe 6 | 15 000 | 0 | 0 | 0% | 0% |
| axe 7 | 524 700 | 268 850 | 200 105 | 51% | 38% |

Figure 15 : tableau des taux d'engagement et de réalisation financiers par axe

5. Evaluation des résultats

L'objectif de cette phase est d'évaluer le PAPI d'intention en analysant, au regard des enjeux, des objectifs, des moyens du PAPI et des résultats et impacts constatés et appréciés, ce qui a bien fonctionné ou pas fonctionné, et pourquoi.

Cette analyse s'appuie sur les critères suivants :

- **la pertinence** : l'adéquation entre les enjeux (état initial du bassin versant) et les objectifs définis dans le PAPI,
- **la cohérence** : l'adéquation entre les objectifs et les moyens mobilisés pour mettre en œuvre le PAPI, l'adéquation des objectifs entre eux et avec les autres politiques du territoire
- **l'efficacité** : l'adéquation entre les objectifs et les résultats constatés,
- **l'efficience** : l'adéquation entre les moyens mobilisés et les résultats constatés,
- **la durabilité** : l'utilité et la pérennité de la démarche engagée.

Ces critères et les liens qui les unissent sont illustrés par la figure suivante (figure 16).

Un 6^{ème} critère a été ajouté : **l'expérimentation et l'adaptation**. L'expérimentation fait partie des missions du PNR. LE PAPI d'intention du Guil avait une dimension expérimentale pour tester les méthodes et les adapter à un territoire de montagne. Il conviendra de montrer dans cette partie en quoi le Parc a aidé à prendre en compte la spécificité du territoire.

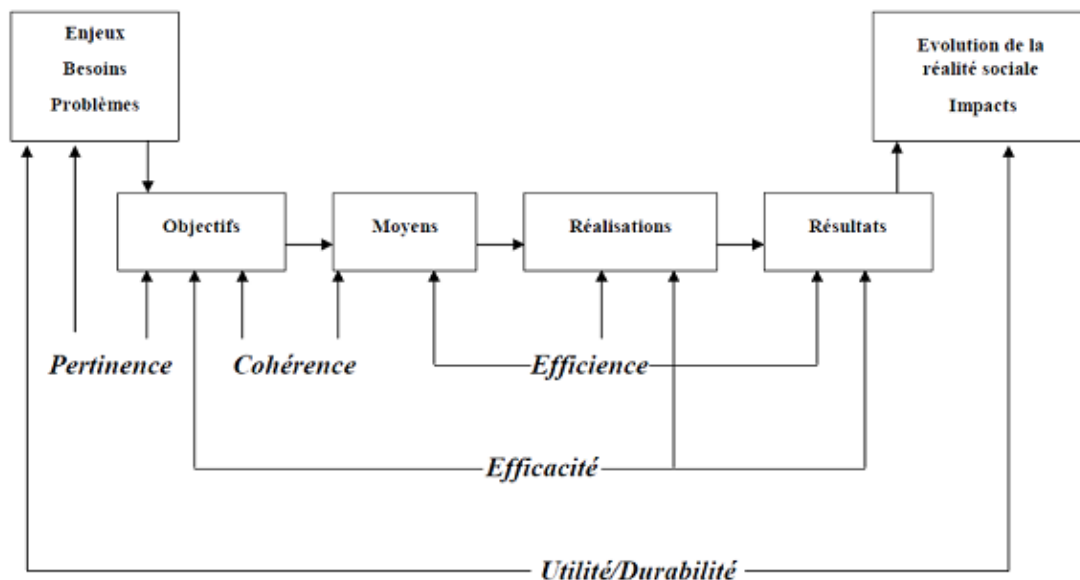








Figure 16 : critères d'évaluation des procédures de gestion des milieux aquatiques (source : Association Rivière Rhône Alpes, 2005)

Une synthèse est proposée dans le tableau suivant (figure 17). Etant donné que les objectifs stratégiques du dossier de candidature correspondent aux axes de l'appel à projet, nous avons repris les intitulés des axes dans le tableau pour analyser l'efficacité des actions au regard des objectifs fixés.

Légende :

| | |
|---|--|
|  | Evaluation très satisfaisante |
|  | Evaluation « moyennement » satisfaisante |
|  | Evaluation pas satisfaisante |

| Critère | Evaluation | Détails |
|-------------------|---|---|
| Pertinence |  | La déclinaison des objectifs était tout à fait adaptée aux enjeux initiaux et aux attentes des acteurs . L'outil et le périmètre se sont avérés pertinents pour mettre en œuvre ces objectifs. |
| Cohérence |  | <p>Les objectifs étaient cohérents entre eux et à l'échelle du bassin versant du Guil, ainsi qu'avec les autres politiques de gestion des risques (Territoire Alpin de Gestion Intégrée des Risques Naturels) et de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques (Charte du Parc, contrat de rivière, Natura 2000, Réserve Naturelle...).</p> <p>Les moyens (techniques, humains et financiers) n'étaient pas tout à fait adaptés aux objectifs du programme. L'expérimentation de méthodes a augmenté les délais de réalisation des études (citons la caractérisation des aléas dans le diagnostic de vulnérabilité avec un aléa « cônes de déjection », les analyses multi-critères sur des torrents de montagne). L'animation territoriale nécessaire pour monter le dossier de candidature au PAPI complet a été sous-évaluée. De plus, le changement de maîtrise d'ouvrage des études pendant la réalisation du PAPI a retardé l'avancement de toutes les actions portées initialement par les communes. Ce retard est lié notamment aux délais de mise en place d'un service technique et administratif « gemapi » pleinement opérationnel au sein de la communauté de communes. La programmation s'est avérée ambitieuse par rapport à la durée du PAPI, ce qui a nécessité la mise en place d'un avenant pour prolonger d'un an la durée initiale et revoir les budgets de certaines actions. Le taux important d'actions abandonnées résulte d'une cohérence peu satisfaisante entre les objectifs et les moyens mobilisés.</p> |
| Efficacité |  | <p><u>Axe 1 – connaissance : Très satisfaisant</u></p> <p>+ : amélioration de la connaissance, en particulier sur les enjeux. Appropriation du diagnostic par les acteurs locaux via l'animation territoriale et l'organisation de réunions de travail à l'échelle de sous bassin versant</p> |

Axe 2 – surveillance : **satisfaisant**

+ : réalisation de l'étude sur le système d'alerte de Ceillac, seule étude qui a été programmée dans le PAPI. Notons aussi une forte participation des élus du Queyras à la formation RYTHMME organisée par les services de l'Etat et relayée par le Parc. La mutualisation de la surveillance reste difficile à se mettre en place, faute de structure intercommunale compétente.

Axe 3 – gestion de crise : **satisfaisant**

Aucune action n'a été programmée dans le PAPI d'intention. Néanmoins à l'occasion des réunions sur le PAPI, les communes ont été sensibilisées sur leurs obligations en matière de prévention et de gestion de la crise. Plusieurs PCS ont été lancés par les communes. Dans le cadre de la « GIRN » (Gestion Intégrée des Risques Naturels), l'animatrice apporte aussi son expertise pour développer des outils de gestion de crise adaptés aux collectivités. Les communes de Ceillac et d'Aiguilles ont lancé leur projet, en s'appuyant sur l'outil développé sur la commune d'Abriès. La commune de Ristolas finalise elle aussi son outil de gestion de crise. Notons enfin que la réalisation de l'étude sur le système d'alerte à Ceillac a fortement mobilisé les élus locaux sur un travail de révision de leur PCS.


Axe 4 - intégration du risque dans les documents d'urbanisme : **très satisfaisant**

+ : action réalisée sous forme d'un stage de 6 mois sur l'année 2015. La mission s'est déroulée en 2 temps : 1/ la réalisation d'un état des lieux sur la base de croisements cartographiques (PLU, PPRN, scénarios d'inondation, zones humides...) et d'entretiens avec les services de l'Etat ; 2/ Proposition d'actions d'amélioration qui ont été discutées avec la DDT et le RTM pour les programmer dans le PAPI complet. Ce travail a été réalisé en concertation étroite également avec toutes les communes du territoire qui ont été rencontrées pour une appropriation du diagnostic et une évaluation qualitative de leur prise en compte.

Axe 5 - réduction de la vulnérabilité : **assez satisfaisant**

+ : réalisation de l'étude de réduction de vulnérabilité du bâtiment de la Maison de la Petite Enfance à Ceillac et finalisation d'un guide de recommandations pour réduire la vulnérabilité du bâti au risque torrentiel. Ces 2 études mettent en avant la spécificité du risque torrentiel. Elles apportent des éléments complémentaires à la bibliographie existante et permettront de revoir les principes généraux de protection mal adaptés au risque torrentiel dans les PPRN.

- : abandon d'une action (5.2 -Etude de réduction de la vulnérabilité du bâtiment de la « Remise » sur la commune de Risoul)

| | | |
|---------------------------|---|---|
| | | <p><u>Axe 6 – ralentissement des écoulements / régulation du transport solide : pas satisfaisant</u></p> <p>- : la préservation des espaces de mobilité est un enjeu fort pour le territoire pour la régulation du transport solide et la préservation de la qualité des milieux aquatiques. Une seule action a été programmée et n'a pas encore été lancée : l'étude d'une zone de dépôt sur le cône du torrent du Peynin.</p> <p><u>Axe 7 - gestion des ouvrages de protection : assez satisfaisant</u></p> <p>+: acquisition de connaissances sur les systèmes de protection via les diagnostics de digues et les études avant projet sur plusieurs projets d'aménagement. La prise de compétence GEMAPI sur tout le bassin versant du Guil par la communauté de communes pour une gestion globale des cours d'eau et du risque d'inondation. L'expérimentation des AMC sur 3 torrents de montagne.</p> <p>- : un taux d'abandon fort des actions (5/13),</p> <p><u>Axe transversal - animation du PAPI : satisfaisant</u></p> <p>+: 3 comités de rivière, 5 COTECH, une assistance technique auprès de tous les maîtres d'ouvrage, une implication des partenaires techniques et des élus avec des taux de participation de l'ordre de 80% au COTECH et 60% au COPIL. La rédaction du dossier de candidature au PAPI complet</p> <p>- : abandon d'une action sous maîtrise d'ouvrage PNR ; mise en place d'un avenant pour prolonger d'un an l'animation et rédaction du dossier de candidature débordant sur l'année 2017</p> |
| <p>Efficiences</p> |  | <p><u>Moyens humains : peu satisfaisant</u></p> <p>+: pérennisation de la dynamique locale, une bonne appropriation des élus au dispositif PAPI, aux enjeux et à la vulnérabilité du bassin versant (en dépassant l'échelle communale), de nombreuses réunions qui ont permis d'initier une gestion collective au niveau du bassin versant (avec la proposition initiale d'un syndicat de rivière par le Parc) et de fédérer les acteurs autour d'un projet commun : le PAPI complet</p> <p>- : taux de réalisation technique pas satisfaisant, une sous-évaluation des moyens humains par la communauté de communes pour être en capacité de lancer toutes les études programmées et répondre aux sollicitations « hors PAPI » des communes.</p> <p><u>Moyens techniques : assez satisfaisant</u></p> <p>+: accompagnement technique utile, voire indispensable par le Parc pour la réalisation des actions. Une légitimité du Parc à monter des dossiers de candidature et à animer le dispositif PAPI, basée sur son expérience, ses partenariats et ses capacités techniques. Le recrutement d'un ingénieur hydraulicien compétent par la communauté de communes sur la GEMAPI. Des changements de perception de la part des élus sur le risque d'inondation avec une meilleure prise en considération des</p> |



| | | |
|---|---|---|
| | | <p>milieux aquatiques. L'acceptation du recul de la digue départementale empiétant sur le camping municipal à Château Ville Vieille ainsi que les travaux programmés de restauration de la ripisylve plus en amont sont des exemples qui illustrent cette évolution de perception du risque de la part des élus.</p> <p>Moyens financiers : satisfaisant</p> <p>+ : coûts globaux bien maîtrisés, les budgets bien estimés, une seule action a demandé une révision conséquente du budget (l'étude AVP du torrent du Peynin). La modification des ACB en AMC (sur demande de la DREAL) a aussi entraîné une révision « prévisible » du budget qui est passé de 20 000 € HT à 30 000 € HT/étude.</p> <p>- : le faible taux d'engagement financier lié aux actions abandonnées ou encore non lancées</p> |
| <p>Expérimentation et adaptation</p> |  | <p>Le PNR du Queyras et le COTECH du PAPI ont su mettre en avant les spécificités liées au territoire de montagne et partager leurs connaissances et leurs expériences, au travers de méthodologies spécifiques prenant en compte le risque torrentiel. Le PNR s'est également appuyé sur l'expérience d'autres territoires de montagne (Alpes du Nord, Pyrénées) pour réaliser les cahiers des charges des études. IRSTEA a été aussi sollicité en particulier sur la rédaction du cahier des charges de l'étude des diagnostics de digues pour l'appliquer à des systèmes d'endiguement de torrents de montagne. Cette dimension montagne développée dans le PAPI du Guil a été reprise dans le travail partenarial de rédaction de la SLGRI de la « Durance et de ses affluents ». Parallèlement une démarche expérimentale d'un PAPAM (Déclinaison d'un PAPI à tous les aléas de montagne) a été portée sur le territoire par les services de l'Etat (avec l'appui du PARN), bénéficiant de la gouvernance et de la dynamique locale du PAPI. L'étude de préfiguration a montré toute la pertinence de ce dispositif en adéquation avec les spécificités du territoire et ses enjeux.</p> |
| <p>Durabilité</p> |  | <p>Les actions ont été inscrites dans la durée, il y a une volonté locale de poursuivre la démarche, en déposant un dossier de candidature au PAPI complet. Le point fort du PAPI a été la mise en place d'une organisation intercommunale durable de gestion des cours d'eau et du risque inondation pour porter les actions du PAPI complet en particulier. Pour répondre à cet objectif, la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras a pris la compétence « GEMAPI » au 1^{er} janvier 2015 et l'a exercé sur les 2 territoires Queyras et Guillestrois (avant sa fusion). Elle a également mis en place la taxe « Gemapi » pour se doter de moyens financiers durablement. Le PAPI a aussi permis de pérenniser la gouvernance locale mise en place par le contrat de rivière.</p> |

Figure 17: tableau de synthèse d'évaluation des résultats du PAPI d'intention